

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à la demande d'autorisation environnementale  
présentée par la société HUBERT-LEPROUST

Augmentation des effectifs porcins avec mise à jour du plan d'épandage, deux constructions nouvelles et des réaménagements sur le site se situant au lieu-dit « La Blanchardière » sur le territoire de la commune de Saint-Georges-du-Rosay.

Par arrêté n° DCPAT 2025-0110 du 16 avril 2025, le Préfet de la Sarthe a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale (autorisation ICPE « installations classées pour la protection de l'environnement ») déposée par la société Hubert-Leproust (siège social : « La Blanchardière » à Saint-Georges-du-Rosay), en vue de l'augmentation des effectifs porcins avec mise à jour du plan d'épandage, deux constructions nouvelles et des réaménagements sur le site se situant au lieu-dit « La Blanchardière » sur le territoire de la commune de Saint-Georges-du-Rosay.

Le projet a pour objet l'augmentation de capacité à 3304 places de porcs en engraissement, l'augmentation de surface de bâtiments de 2 181 m<sup>2</sup> et la valorisation de la totalité du fumier par épandage sur des parcelles mises à disposition, représentant une superficie de 365 ha 57.

Le dossier sera déposé pendant toute la durée de l'enquête, **soit 33 jours consécutifs, du lundi 12 mai 2025 de 14h00 au vendredi 13 juin 2025 à 12h00** en mairie de Saint-Georges-du-Rosay, siège de l'enquête.

Les pièces du dossier sont à la disposition des personnes qui désirent en prendre connaissance et consigner éventuellement leurs observations sur le registre d'enquête, sur support papier, en mairie de Saint-Georges-du-Rosay, aux heures habituelles d'ouverture de la mairie (le lundi de 14h00 à 18h00 et le vendredi de 09h00 à 12h00) sous réserve de modifications exceptionnelles liées aux impératifs de services.

Ce dossier est également disponible sur le site internet des services de l'État en Sarthe ([www.sarthe.gouv.fr](http://www.sarthe.gouv.fr) rubrique « Publications – Consultations et enquêtes publiques » – commune de « Saint-Georges-du-Rosay » ).

Ce dossier peut être également consulté à la préfecture de la Sarthe au bureau de l'environnement et de l'utilité publique sur rendez-vous.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci, conformément aux dispositions de l'article L. 123-11 du code de l'environnement.

Le dossier soumis à l'enquête comprend notamment une étude d'impact et son résumé non technique, ainsi que l'avis tacite de l'autorité environnementale.

Monsieur Gilles Frostin, ingénieur retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

**Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Saint-Georges-du-Rosay (6 rue de la mairie, 72110 Saint-Georges-du-Rosay) lors des permanences suivantes :**

- le lundi 12 mai 2025 de 14h00 à 16h00 ;
- le vendredi 6 juin 2025 de 09h00 à 12h00 ;
- le vendredi 13 juin 2025 de 09h00 à 12h00 ;

Le public peut formuler des observations et propositions pendant le délai de l'enquête, soit sur les registres mis à sa disposition en mairie, soit par correspondance adressée au commissaire enquêteur à la mairie de Saint-Georges-du-Rosay, siège de l'enquête publique, soit sur le site internet des services de l'État en Sarthe : ([www.sarthe.gouv.fr](http://www.sarthe.gouv.fr) - rubrique « Publications – Consultations et enquêtes publiques » – commune de Saint-Georges-du-Rosay) en précisant dans le sujet du message électronique l'objet de l'enquête ou directement par mail à l'adresse fonctionnelle suivante : [pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr](mailto:pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr). Les observations et propositions transmises par voie postale ou écrites reçues par le commissaire enquêteur sont tenues à la disposition du public au siège de l'enquête. Celles reçues par voie électronique sont annexées, dans les meilleurs délais, au registre d'enquête situé au siège de l'enquête et mises à la disposition du public sur le site internet des services de l'État en Sarthe.

Toute demande d'information complémentaire sur le projet peut être prise auprès de l'établissement – Société Hubert-Leproust au lieu-dit « La Blanchardière » à Saint-Georges-du-Rosay (72110) ([c.boulde.grppo@seretal.com](mailto:c.boulde.grppo@seretal.com)).

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également consultables en mairie de Saint-Georges-du-Rosay, à la préfecture de la Sarthe (Bureau de l'environnement et de l'utilité publique) ainsi que sur le site des services de l'État en Sarthe ([www.sarthe.gouv.fr](http://www.sarthe.gouv.fr)) pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

À l'issue de la procédure, le préfet de la Sarthe se prononcera sur la demande d'autorisation environnementale déposée par la société Hubert-Leproust pour la demande susvisée. La décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sera, soit un arrêté accordant l'autorisation environnementale, soit un arrêté refusant l'autorisation environnementale.